

Présidé par Gilbert DE MIRAS

Membres présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BANIZETTE, Jean-Marc BOISSENOT, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Christian GALLOT, Marie-José GUÉRIN, Jean-Charles JOURDAN, Jean-Pierre JOYEUX, Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Claude MAILLAT, Michel MOUTREUIL, Michel NICOLEAU, Jean-Louis REY, Christian SCALIGER et Jean-Éric VIGOUROUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Madame et Messieurs Maryse BRAIT, René CANU-MONGET, Jacques LACOSTE, Francis LAGARDE et Sylvette LAMARZELLE - Conseillers Communautaires suppléants.

Membres excusés : Mesdames et Messieurs Philippe COUSINET, Nicole JOUANNE, Joëlle LABADIE, Ghislain PANTAROTTO et Joan VILLECHENOUX.

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles JOURDAN

Le Président remercie D. Fourcaud, Maire, pour son accueil dans la salle des fêtes de Saint-Vivien.

Lecture par R. Descoins du compte rendu du 05 mai 2011.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu
du Conseil Communautaire du 05 mai 2011**

Le Président informe le Conseil de la signature du sous-seing concernant la vente du bâtiment sis à Nastringues le 21.06.2011.

1. Attribution de subventions

Le Président présente les différentes demandes de subvention des associations.

1. Les Amis de Montcaret

L'association organise tous les ans des conférences et des concerts de qualité.

Le budget prévisionnel 2011 fait état de 3 760 € de dépenses.

Le Bureau est favorable à l'attribution d'une subvention de 280 €.

**Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide d'allouer à ladite association
une subvention de 280 €.**

2. Club de Canoë Kayak Saint Antoinais

L'association a organisé la 2^{ème} édition de la Foulée en Périgord Pourpre les 28 et 29 mai derniers. Il n'y a eu qu'une centaine de participants du fait de la météo.

L'association a demandé une subvention de 4 000 € mais toutes les dépenses ne semblent pas éligibles et notamment la rémunération de professionnels.

Le Bureau est favorable à l'attribution d'une subvention de 500 €.

**Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide d'allouer à ladite association
une subvention de 500 €.**

3. Comité des fêtes de Saint Antoine de Breuilh

La demande concerne l'organisation d'une course pédestre « Le Grand Prix des Vins » qui s'est déroulée le 29 mai dernier.

Les dépenses d'élèvent à 1 220 €.

Le Bureau est favorable à l'attribution d'une subvention de 500 €.

Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide d'allouer à ladite association une subvention de 500 €.

4. Bonne... Ville du Blues

La demande concerne l'organisation du 4^{ème} festival qui se tiendra sur la commune de Saint Antoine de Breuilh.

Le budget prévisionnel fait apparaître 6 200 € de dépenses, en nette baisse par rapport à l'an passé.

Le prix de l'entrée (3 €) a été fortement réduit pour attirer un nouveau public.

Vu l'aide financière apportée en 2010 et notamment l'acompte de 1 900 €, le Bureau est favorable à l'attribution d'une subvention de 2 100 €.

Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide d'allouer à ladite association une subvention de 2 100 €.

2. Renouvellement de la convention avec la SOGAP

Le Président rappelle la précédente convention triennale signée le 18.03.2008 pour la surveillance du marché foncier sur le territoire de la Communauté de Communes (CDC) et la transmission des notifications.

Le coût de la notification est inchangé (15 € HT).

Vu l'intérêt des informations fournies aux collectivités, le Président propose la reconduction de la convention.

Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide de reconduire la convention pour une durée de 3 ans et délègue sa signature au Président.

3. Renouvellement de l'adhésion à l'ASE

Le Président rappelle le rôle de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement dans le domaine de la lutte contre le frelon asiatique (recensement et piégeage).

Il insiste sur la qualité du travail des bénévoles et l'utilisation de produits non toxiques.

La participation de la CDC est de 0.19 € par habitant soit 1 522 €.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion en 2011.

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2010

Le Président donne la parole à E. Lagouarde, Technicienne du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Elle rappelle que le rapport annuel doit être présenté en Conseil Communautaire avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice, puis transmis aux communes membres. Il est ensuite présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre suivant.

Objectifs : informer les usagers sur les aspects techniques et financiers.

Elle fait le point sur le nombre de contrôles réalisés sur les communes.

PRESTATION	2009	2010	VARIATION
Certificat d'urbanisme (CU) Déclaration préalable (DP)	47	29	- 38 %
Contrôle de conception installation nouvelle	44	27	- 39 %
Contrôle de conception Réhabilitation	27	32	+ 19 %
Contrôle de réalisation	68	59	- 13 %

On observe une baisse de 40 % environ des demandes d'urbanisme et donc des contrôles de conception des nouvelles installations (PC et/ou création d'un assainissement sur un bâtiment existant).

Elle rappelle les différents types de traitement choisis par les propriétaires (majoritairement des filtres à sable verticaux drainés et des tranchées d'épandage).

Elle rappelle la fin du diagnostic réalisé par la société Hydroconseil. Il reste environ 350 installations à vérifier (sur 2 900).

L'avis émis par le prestataire de service à l'issue du diagnostic est réparti de la manière suivante :

AVIS DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT	
COMPLET NON POLLUANT	45 %
COMPLET POLLUANT	9 %
INCOMPLET POLLUANT	38 %
INCOMPLET NON POLLUANT	1 %
NON DETERMINE	7 %

M.J. Guérin remarque qu' « acceptable et conforme » n'ont pas la même signification. La classification lèse les propriétaires qui ont fait l'effort de réhabiliter leur installation avant l'existence du SPANC.

E. Lagouarde : les installations doivent répondre aux normes actuelles. La terminologie « acceptable » n'entraîne pas la réalisation de travaux. Ces installations n'ont pas ou peu d'impact sur l'environnement et fonctionnent à ce jour.

L'Assemblée, à l'unanimité, prend acte de la présentation du RPQS 2010

5. Comptabilité

1. Décision modificative

Le Président rappelle le départ de la société Aquitaine Environnement, locataire du bâtiment de Nastringues jusqu'au 31.12.2010 et la caution versée.

L'absence de crédit au budget annexe Intervention Économique (chapitre 16-section dépenses) impose une décision modificative pour la restitution de la caution.

N° ARTICLE	INTITULÉ ARTICLE	RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		- 600
165	Cautionnements reçus		+ 600

C. Scaliger : le fauchage du terrain n'a pas été effectué

Délibération : Le Conseil Communautaire, à la majorité, accepte les modifications budgétaires telles qu'indiquées ci-dessus.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1 (C. Scaliger)

2. Placement de fonds : complément d'information

Le Président rappelle les placements effectués et précise que des informations complémentaires ont été demandées sur la provenance des fonds.

Les fonds disponibles proviennent d'excédents budgétaires reportés annuellement et destinés au financement partiel de projets d'investissement (ZA Ecopôle & maison de santé rurale). Les projets seront normalement réalisés en 2012.

Délibération : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la provenance des fonds placés.

6. Renouvellement du contrat de Z. Boukass

Le Président donne la parole à F. Barthélémy, secrétaire qui rappelle le contrat aidé CUI-CAE de 20H hebdomadaires de Z. Boukass. Le contrat n'est plus renouvelable alors que l'agent a donné toute satisfaction et que le besoin en personnel est constant. Il convient de renouveler le contrat selon d'autres modalités.

Renseignement pris auprès du Centre De Gestion (CDG 24), il est possible de faire valoir le taux de handicap de l'agent pour signer un contrat lui permettant d'effectuer une formation de Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) Petite Enfance.

De plus la collectivité percevrait 3 000 € d'aide à la signature du contrat et 3 000 € supplémentaires s'il y a titularisation de l'agent.

Le coût pour la collectivité serait d'environ 10 000 € pour une année.

Délibération : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le renouvellement de contrat de Mme Boukass selon les modalités décrites.

7. Participation de la CDC au salon PROEMPLOI

Le Président donne la parole à J.M. Boissenot, Vice-président en charge de la commission Économie.

Le salon Vivre et Travailler en Province se tiendra à Paris le 11 octobre 2011. Ce salon rassemble chaque année des porteurs de projets qui souhaitent développer ou reprendre une activité en province.

Il propose la participation de la collectivité pour faire connaître les opportunités professionnelles (zone d'activité (ZA) de Lamothe-Montravel, Écopôle, maison de santé...).

La participation s'élève à 1 440 € HT.

S. Fourcaud : cette démarche est intéressante mais doit s'inscrire dans un cadre structuré pour une mise en valeur des atouts du territoire (désenclavement des transports, déploiement du numérique...). Il faut s'insérer dans les démarches existantes du Pays du Grand Bergeracois (PGB) ou du Conseil Général.

Participants au salon : J.M. Boissenot, P. Fayet et J.P. Joyeux

Délibération : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la participation de la collectivité à ce salon.

8. Écopôle : maîtrise d'œuvre

Le Président donne la parole à J.M. Boissenot, Vice-président en charge de la commission Économie qui rappelle le calendrier serré imposé par le label Pôle d'Excellence Rurale (PER). La collectivité a confié à la SEMIPER les missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour respecter le planning, le concours d'architectes doit être lancé dès à présent pour un rendu en novembre prochain. Il faut encore finaliser les études et obtenir le permis de construire. Les travaux de la ZA Écopôle doivent démarrer avant décembre 2012.

Suite à l'avis public à concurrence et la réception prévue d'une douzaine d'offres, une présélection de 3 candidats devra être faite sur présentation d'une « esquisse + ».

Il sera alors encore possible de décider de poursuivre ou d'abandonner le projet.

D. Fourcaud demande des précisions sur le cahier des charges qui serait utile à une prise de décision.

J.M. Boissenot : il s'agit de l'étude réalisée en 2010 par l'association Écopôle. La SEMIPER affine le projet en tenant compte des prescriptions des cofinanceurs. Le cahier des charges final n'a pas été remis à ce jour mais sera présenté courant juillet. Les changements effectués ne sont pas importants.

J.P. Joyeux : on peut lancer le concours d'architectes avant de connaître le cahier des charges. Celui-ci devra être communiqué avant la présélection des 3 candidats.

Délibération : Le Conseil Communautaire décide, à la majorité de lancer l'avis d'appel public à la concurrence selon la procédure du concours d'architectes

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1 (M.J. Guérin)

9. Projet commercial aux Réaux à Vélines

Le Président informe l'Assemblée d'un projet de création d'une zone commerciale, sur la ZA, aux Réaux à Vélines. Cette zone intercommunale est listée dans les statuts de la CDC ; la commune de Vélines est l'actuelle propriétaire.

Il s'agirait de l'implantation d'un Carrefour market (520 m²) et d'une galerie marchande (10 modules), station service..., sur une superficie totale de 8 900 m². La commune vendrait les terrains dont l'intégralité de l'aménagement serait à la charge du porteur du projet.

S. Fourcaud : la CDC a dû acheter les terrains de la ZA du Pintat à la commune de Montcaret pourquoi en-est-il autrement aujourd'hui ?

Le Président : le contexte était différent, il s'agissait de préserver une certaine cohérence des activités économiques et notamment éviter la proximité d'un restaurant et d'un lieu de stockage de fioul.

Un débat s'installe :

- implantation d'une grande surface en plaine (CD 936) / pérennité des petits commerces installés dans les bourgs et sur les coteaux
- les activités économiques sont soumises à une libre concurrence
- combien de création / destruction d'emplois ?
- apport financier pour la CDC qui percevra la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- cohérence de l'aménagement territorial, réflexion sur un schéma de développement commercial
- rôle de l'élu local qui doit répondre aux besoins de la population et choisir les activités en fonction des commerces environnants

Délibération : Le Conseil Communautaire, à la majorité, prend acte du projet et donne un avis favorable à l'implantation d'un projet commercial privé sur la ZAE des Réaux

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 10 (*M. Brait, M.J. Elie, D. Fourcaud, S. Fourcaud, C. Gallot, M.J. Guérin, D. Lachaize, J. Lacoste, F. Lagarde, J.T. Lansade*)

10. Questions diverses

1. Travaux CLSH

Le Président fait le point sur les travaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et notamment la réalisation des préaux

2. Vente des lots de la ZA du Noyer Brûlé

- L'arrêté autorisant la création d'une pépinière sur le lot 10 est imminent. La vente devrait se réaliser sous peu
- M. Métifer a déposé un permis de construire pour une activité de chaudronnerie-métallerie qui devrait s'installer en février 2012

3. [Fête de la rivière](#)

Elle se déroulera le 04 septembre prochain.

M. Maillat propose de prendre en charge le coût de la location des canoës pour la descente

4. [Réunions syndicales](#)

M. Fayet fait part de l'absentéisme des délégués aux réunions des syndicats intercommunaux et le problème des quorums non atteints.

5. [Conférence sur le thème de l'adolescence](#)

J.E. Marche rappelle la conférence sur le thème de « l'adolescence » du professeur De Singly, organisée en partenariat avec la CDC et l'association Terre de Montaigne qui se tiendra à partir de 16H30 le 18 juin 2011 à la Salle des Fêtes de Saint Seurin de Prats.

La séance est levée à 22h30.